

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 28 décembre 1867](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 28 décembre 1867

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 décembre 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Calisti, Jean](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

### Description

RésuméGodin informe Calisti que le jeune instituteur qu'il lui avait envoyé doit partir du Familièstère : « Malheureusement, il a un défaut, qui, s'il peut passer inaperçu dans une école de village, ne peut lui permettre d'exercer au Familièstère. C'est de s'enivrer. » Godin ne peut le tolérer car il s'efforce par ailleurs de moraliser la classe ouvrière. Godin demande à Calisti s'il peut remplacer Hincellin par un autre instituteur.

### Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familièstère](#)

Personnes citées[Hincellin \[monsieur\]](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (235r, 236v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/12/2023

---

Genève le 24 Juin 1864

235

à Monsieur Catiotti

Monsieur

Vous avez eu l'obligeance de me  
prouver un instituteur en bon dernier  
à n'êt pas sans un sentiment de réelle  
contrainte, que je suis obligé de venir  
vous dire aujourdhui que le jeune  
homme que vous m'avez envoyé ne  
peut rester ici: j'aurais pourtant fondé sur  
lui quelques espérances à son arrivée aussi  
lui avais-je immédiatement accordé un franc  
par mois d'appointements, malheureusement  
il a un défaut, qui, s'il peut passer  
inappercu dans une école de village, ne  
peut lui permettre d'entrer au Familistère  
C'est de se divertir cela lui est déjà arrivé  
deux fois depuis qu'il est à Genève, et s'il  
des condamnations est trop contraire aux  
efforts que je fais pour moraliser <sup>autour de moi</sup> la  
classe ouvrière pour que les enfants  
du Familistère aient à voir dans leur  
maître un défaut que je m'efforce de  
condamner constamment.

Je dois donc venir au remplacement  
de M. Hinault il m'en coûte d'arriver  
à vous le dire et avec cela je suis que

cela peut venir à ce jeune maître  
 tandis que peut être cela aurait été  
 obtenu plus longtemps dans une somme.  
 ou il n'aurait pas été sous la  
 surveillance immédiate d'une direction  
 rigoureuse. Mais je ne puis non plus  
 congédier un instituteur qui s'est assis  
 au soin de me procurer dans  
 vous en dire le motif a devotement  
 aux regards qui vous sont dus.

Sur autre côté j'ai besoin de le  
 remplacer sérieusement et sagement, dans  
 la possibilité de m'en faciliter le moyen.  
 je serais heureux d'avoir non seulement  
 un jeune homme de conduite irréprochable  
 mais aussi très intelligent capable de  
 se familiariser avec toutes les méthodes  
 qui peuvent concourir à l'éducation physique,  
 intellectuelle et morale des enfants.

Il m'aurait été assez bon pour me  
 dire de ne pas attendre de vous  
 un service, ou de ne pas m'en venir à  
 la voie des annonces pour choisir  
 parmi les candidats qui s'offriraient  
 à moi.

Agissez je vous prie Monsieur  
 l'abbé de la parfaite considération  
 avec laquelle je suis votre oblige

Cochin